



PPCR, ou comment paver « l'enfer de bonnes intentions... »

**Suite à votre action du 2 février,
venez nombreuses et nombreux échanger
avec nous sur ce dossier
Jeudi 9 février 2017
11 h – 12 h
Salle de l'ASMR**

Une aide à l'harmonisation des carrières

- L'esprit même de cette réforme est bafoué par la volonté de mettre en œuvre de critères internes au sein des collectivités. En effet, la réforme des PPCR a été proposée entre autre chose comme une aide à l'harmonisation des carrières entre les 3 versants de la fonction publique et ainsi permettre de réelles passerelles entre elles,
- Les parcours professionnels tels qu'ils sont aujourd'hui proposés sont des freins à la mobilité et à la diminution du nombre de postes vacants dans nos collectivités,

Les carrières sont déjà suffisamment rallongées

- Les carrières ont été effectivement rallongées depuis la parution des décrets validant une durée unique d'avancement avec les incidences suivantes (entre 2015 et 2017) :
 - o C1 : + 7 ans et 4 mois avec la création d'un échelon supplémentaire,
 - o C2 : + 4 ans avec le même nombre d'échelons,
 - o C3 : + 2 ans avec la création d'un échelon supplémentaire,

Une classification pour quoi faire

- La création d'une classification des métiers vise clairement la fin des filières d'emplois (administrative, technique, culturelle, sportive,), une dévalorisation des métiers et des compétences, une déprofessionnalisation et une individualisation des carrières,

Pensez à poser 1 heure d'information syndicale.

Un protocole de l'administration pour tous

- Nous n'acceptons pas la possibilité de voir proposer un protocole d'accord avec, suivant les propres termes du DRH :
 - o « une "clause de sauvegarde" : Pour ne pas pénaliser les agents qui auraient pu bénéficier d'un avancement (agents approchant de l'âge requis) il a été proposé le maintien des règles actuelles, lorsqu'elles sont plus favorables, et ce pendant 2 ans. »,

Nos propositions

- Pour améliorer les conditions d'avancement de la catégorie C, en particulier les agents entrés dans la fonction publique sans concours, nous demandons la remise en place des examens internes et directement en liens avec les métiers exercés dans nos collectivités.
- Nous ouvrons la possibilité d'étudier la mise en œuvre de deux parcours professionnels basés sur la professionnalisation (obtention d'un concours ou d'un examen) sans lien avec une singulière classification des métiers,
- Nous demandons le déroulement de C1 à C3 pour l'ensemble des agents,
- Nous demandons une garantie qu'aucun agent ne soit perdant.

En conclusion

- Nos syndicats ont refusé cette réforme tout comme le nouveau régime indemnitaire qui va suivre qui a bénéficié d'un 49.3 soit d'un passage en force.
- Nous sommes et restons attentifs à en combattre les potentiels effets néfastes.

**Notez sur vos agendas la prochaine réunion d'information
Jeudi 2 mars 2017**

**Qui sera l'occasion de vous faire le retour de la rencontre
avec l'administration programmée le 27 février 2017.**